

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2020

COMPTE RENDU

Le quatre juin deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Berson, régulièrement convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis dans le foyer rural, afin de respecter les gestes barrières lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Sébastien TREBUCQ, Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2020.

ETAIENT PRESENTS : 17

Monsieur Sébastien TREBUCQ, Maire,

Messieurs Grégory YVETOT, Jean-Bernard CHANTEAU, Benoît PASTOR et Mesdames Solène SANCHEZ, Françoise TREBUCQ, Adjointes au Maire.

Mesdames Julie GAIDE, Vanessa BLONDY, Séverine FOGRET, Corinne ROTON, Céline DE OLIVEIRA, Nadine HÉRAUD,

Messieurs David SEGUIN, Nicolas BERTAUD, John OUAMER, Guillaume BLONDY, et Denis NOEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Madame Marie-Claire FILLIATREAU a donné procuration à Madame Nadine HERAUD,

Monsieur Jacky ROTURIER a donné procuration à Monsieur Denis NOEL.

ETAIT ABSENT EXCUSE: NEANT

ETAIT ABSENT : NEANT

Madame Solène SANCHEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai dernier*

ADMINISTRATION GENERALE

1. Règlement intérieur du conseil municipal,
2. Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,
3. Création des commissions municipales,
4. Désignation des membres des commissions municipales,
5. Désignation des membres à la commission communale d'accessibilité,
6. Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale,
7. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
8. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
9. Désignation des représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux
 - Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais
 - Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré
 - Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais
 - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement
 - Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde
10. Désignation des représentants de la commune au sein de l'Intercommunalité
 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
 - Commission Intercommunale à l'Accessibilité
11. Désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs
 - Comité National d'Action Social (personnel communal),
 - Correspondant défense,
 - Référent tempête,
 - Référent Sécurité Routière,
 - Délégué Développement Durable,
 - Délégué Règlement Général à la Protection des Données

12. Création de conseil de quartiers,
13. Création de commissions extra-municipales,
14. Vote des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,
15. Droit à la formation des élus.

FINANCES-MARCHES PUBLICS

16. Consultation pour un AUDIT-FINANCIER,
17. Consultation MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE,

- Questions diverses.

oooooooooooooooooooo

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020 a été adopté à l'unanimité, à 19 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, sans aucune modification.

oooooooooooooooooooo

Avant de commencer la séance du conseil municipal, monsieur le Maire précise qu'il a été appelé sur les lieux d'un décès d'une personne isolée dans la semaine et que ce fait le conforte dans la volonté du conseil municipal à agir pour le lien social et la mise en place d'une structure communale.

Par ailleurs, il va convenir de réviser les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie au sujet de la 1^{ère} semaine de réouverture des classes, il faudrait faire un geste financier vers les parents, représentant une somme de 367.50 €, il propose la gratuité sur cette semaine, il faudra prendre la délibération au prochain conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 01/04/06/2020 REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal de l'obligation de délibérer sur le règlement intérieur du conseil municipal.

Le règlement permettra d'organiser les temps accordés et les temps de parole pour certaines thématiques. Il doit être réalisé dans un délai de six mois, et sera soumis au vote de conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la réalisation du règlement intérieur du conseil municipal.

oooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire propose que l'ensemble des votes suivants soit fait « vote à main levée », ce qu'accepte l'assemblée.

DELIBERATION 02/04/06/2020 DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le conseil municipal à déléguer pour la durée de son mandat, un certain nombre d'attributions au Maire, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale.

Liste des attributions du conseil municipal délégué au Maire :

- 1 – d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
- 2- de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,
- 3 – de procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1 sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4 – de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services jusqu'à 90 000 euros, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 5- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9- d'accepter les dons et les legs qui se sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 11- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code,
- 16- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, consentie tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions sans exception, nationales, européennes ou internationales, administratives et judiciaires, civiles comme pénales et à se constituer partie civile, au nom de la commune, notamment, par voie de plainte ou de citation directe,
- 17- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- 18- de donner en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19- de signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 20- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros par année civile,

- 21- d'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme,
- 22- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme,
- 23- de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,
- 24- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 25- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions,
- 26- de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- 27- d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation,
- 28- d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-9 du code de l'environnement.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) adopte les délégations d'attribution du conseil municipal au Maire.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 03/04/06/2020 CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal de la création de commissions municipales afin de gérer les affaires de la commune, il propose 5 commissions :

1. Commission Prospectives financières et Ressources Humaines :
 - Fiscalité
 - Plan de Prévention d'investissement
 - Budgets
 - Evaluation des grands projets
 - Affaires juridiques
 - Formation des agents et des élus
2. Commission Aménagement et Développement Durable
 - Urbanisme
 - Politique du commerce
 - Suivi du SCOT
 - Suivi du Plan Climat Air Energie Territorial
 - Intercommunalité
3. Commission Cadre de Vie
 - Bâtiments
 - Voirie
 - Embellissement
 - Cimetière
 - Mobilités douces
 - Sécurité
 - Accessibilité
4. Commission Affaires Scolaires
 - Garderie

- Restaurant scolaire
- Ecole numérique
- Voyage scolaire
- Conseil d'école
- Conseil municipal des jeunes

5. Commission Animation Territoriale et lien social

- Sport
- Jeunesse
- Associations
- Culture
- Patrimoine
- Communication

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la création des cinq commissions municipales telles que présentées ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 04/04/06/2020
DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le rapporteur fait procéder au vote sur la composition des membres des commissions.

Il indique que les adjoints seront vice-présidents des commissions se rapportant à leur délégation, et que lui-même en sera le Président.

Monsieur le Maire propose aux élus de l'opposition de se manifester s'ils souhaitent participer aux commissions.
 Le rapporteur fait procéder au vote des membres des commissions.

COMMISSION PROSPECTIVES FINANCIERES ET RESSOURCES HUMAINES

Grégory YVETOT (vice-président), Françoise TREBUCQ (vice-présidente suppléante), Nicolas BERTAUD, Julie GAIDE, Séverine FOGRET, Corinne ROTON, Vanessa BLONDY et Denis NOEL.

COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Solène SANCHEZ (vice-présidente), Grégory YVETOT (vice-président suppléant), Benoît PASTOR (vice-président suppléant), Nicolas BERTAUD, Guillaume BLONDY, John OUAMER, Vanessa BLONDY, Céline DE OLIVEIRA, Denis NOEL.

COMMISSION CADRE DE VIE

Jean-Bernard CHANTEAU (vice-président), Solène SANCHEZ (vice-présidente suppléante), John OUAMER, Guillaume BLONDY, Céline DE OLIVEIRA, Séverine FOGRET, Vanessa BLONDY, Nadine HERAUD.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Françoise TREBUCQ (vice-présidente), Jean-Bernard CHANTEAU (vice-président suppléant), Julie GAIDE, Séverine FOGRET, David SEGUIN, Guillaume BLONDY, Corinne ROTON, Marie-Claire FILLIATREAU.

COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE ET LIEN SOCIAL

Benoît PASTOR (vice-président), Grégory YVETOT (vice-président suppléant), Céline DE OLIVEIRA, Corinne ROTON, Julie GAIDE, David SEGUIN, John OUAMER, Nadine HERAULT, Marie-Claire FILLIATREAU.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la composition des commissions municipales telles que détaillées ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 05/04/06/2020
DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe que cette commission existait déjà, et que bien que la thématique de l'accessibilité sera traitée dans la commission Cadre de Vie, il souhaite conserver cette commission.

Il propose les personnes suivantes :

- Jean-Bernard CHANTEAU,
- Solène SANCHEZ,
- John OUAMER,
- Guillaume BLONDY,
- Céline DE OLIVEIRA,
- Séverine FOGRET,
- Vanessa BLONDY.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la composition de la Commission Communale d'Accessibilité telle que détaillée ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 06/04/06/2020
DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur expose qu'elle doit être composée d'un titulaire et de 2 représentants choisis parmi l'assemblée.

Il propose que Madame Solène SANCHEZ soit titulaire, Monsieur Nicolas BERTAUD représentant auprès du Tribunal de Grande Instance. Monsieur Denis NOEL sera le représentant auprès du Préfet.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la composition de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale telle que détaillée ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 07/04/06/2020
DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET GROUPE ACHATS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe de l'obligation de réunir la Commission d'Appel d'Offres correspond à des seuils européens élevés (214 000 € H.T. pour l'achat de fournitures et services et 5 350 000 € H.T. pour les travaux).

Il propose que la même composition serve également pour le groupe Achats (marché en dessous des seuils européens).

Elle sera composée de Monsieur le Maire et ses adjoints :

- Sébastien TREBUCQ,
- Grégory YVETOT,
- Solène SANCHEZ,
- Jean-Bernard CHANTEAU,
- Françoise TREBUCQ,
- Benoît PASTOR,
- Et des membres de la commission concernée par l'achat.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la composition de la Commission d'Appel d'Offres et du Groupe Achats telle que présentée ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 08/04/06/2020

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur explique que la commission doit être composée de 5 titulaires et de 5 suppléants, et d'une personne extérieure à Berson qui y paie une taxe foncière et d'habitation, et qui est viticulteur.

Le représentant de la commune :
- Sébastien TREBUCQ

Les titulaires sont :
- Grégory YVETOT
- Julie GAIDE
- Nicolas BERTAUD
- David SEGUIN
- Séverine FOGRET

Les suppléants sont :
- Corinne ROTON
- Vanessa BLONDY
- John OUAMER
- Benoît PASTOR
- Céline DE OLIVEIRA ;

Une personne extérieure à Berson : Monsieur CHETY, qui était déjà membre de l'ancienne commission.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (15 POUR – 0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS) émet un avis favorable à la composition de la Commission des Impôts Directs.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 09/04/06/2020

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur donne au conseil municipal l'ensemble des syndicats et organismes nécessitant la désignation de délégués au sein du conseil municipal :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BLAYAIS

(2 délégués titulaires) sont candidats :
Solène SANCHEZ et Françoise TREBUCQ sont élus à 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE

(2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant) sont candidats :
Françoise TREBUCQ et Grégory YVETOT sont élus titulaires et Solène SANCHEZ est élue déléguée suppléante à 15 POUR 0 CONTRE 4 ABSTENTIONS.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU BLAYAIS

(2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant) sont candidats :
Françoise TREBUCQ et Benoit PASTOR sont élus délégués titulaires et Jean-Bernard CHANTEAU est élu suppléant à 15 POUR 0 CONTRE 4 ABSTENTIONS.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) sont candidats :

Denis NOEL est élu délégué titulaire et Solène SANCHEZ est élue déléguée suppléante à 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

(1 délégué) est candidat :

Grégory YVETOT est titulaire à 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 10/04/06/2020

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur le Maire

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

(1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) sont candidats :

Grégory YVETOT est élu délégué titulaire à 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

Julie GAIDE est élue déléguée suppléante à 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

COMMISSION INTERCOMMUNALE A L'ACCESSIBILITE

(1 délégué titulaire)

Solène SANCHEZ est élue déléguée titulaire à 19 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 11/04/06/2020

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL

(1 délégué)

Vanessa BLONDY est élue déléguée

Pour information, Carole JEAN continue à représenter le personnel.

CORRESPONDANT DEFENSE

(1 délégué)

- Jean-Bernard CHANTEAU

REFERENT TEMPETE

(1 délégué)

- John OUAMER

REFERENT SECURITE ROUTIERE

(1 délégué)

- Corinne ROTON

DELEGUE DEVELOPPEMENT DURABLE

(1 délégué)

- Séverine FOGRET

DELEGUE REGLEMENT GENERAL A LA PROTECTION DES DONNEES

(1 délégué)

- David SEGUIN

Madame Karine SAMAZEUILH, Directrice Générale des Services, travaillera en collaboration sur ce sujet.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION émet un avis favorable à la composition des syndicats et organismes ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

**DELIBERATION 12/04/06/2020
CREATION DE CONSEIL DE QUARTIERS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur explique que la municipalité souhaite découper le territoire communal en quelques zones et y identifier un correspondant volontaire qui sera le lien entre les élus et le voisinage.

Après le travail de la définition des zones, l'idée est d'aller à la rencontre des habitants pour expliquer cette démarche et savoir qui serait intéressé en tant que correspondant.

Aujourd'hui c'est le principe de la mise en place qui est soumis à l'approbation du conseil, le vote de la désignation des référents viendra plus tard.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) se prononce favorablement à la création de conseils de quartier.

oooooooooooooooooooo

CREATION DE COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Ce point a été largement repris par les commissions qui viennent d'être votées, donc il n'y a pas de création à proposer.

oooooooooooooooooooo

**DELIBERATION 13/04/06/2020
VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit définir le pourcentage d'indemnisation et le montant des indemnités de Monsieur le Maire et des Adjointes.

1-Réévaluation des indemnités d'élus en référence au taux légal.

Le rapporteur informe que le taux a été réévalué en ce début de mandat, et propose de voter les indemnités telles quelles sont définies, soit :

- Monsieur Le Maire, Sébastien TREBUCQ, un taux de 51.6 % pour une indemnité brute de 2 007.00 €,
- Le 1^{er} adjoint, Grégory YVETOT, un taux de 19.8 % pour une indemnité brute de 770.00 €,
- Le 2^{ème} adjoint, Solenne SANCHEZ, un taux de 19.8 % pour une indemnité brute de 770.00 €,
- Le 3^{ème} adjoint, Jean-Bernard CHANTEAU, un taux de 19.8 % pour une indemnité brute de 770.00 €,
- Le 4^{ème} adjoint, Françoise TREBUCQ, un taux de 19.8 % pour une indemnité brute de 770.00 €,
- Le 5^{ème} adjoint, Benoît PASTOR, un taux de 19.8 % pour une indemnité brute de 770.00 €.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à (15 POUR – 0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS) le taux et le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme présentées ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 14/04/06/2020

REVERSEMENT INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur le Maire.

2-Monsieur le Maire rappelle que « pendant la campagne électorale il souhaitait mettre une partie des indemnités des élus à disposition pour des projets communaux. Actuellement, les élus étudient avec Madame SAMAZEUILH sous quelle forme cette décision peut être mise en place.

Pour le Maire et ses adjoints, il serait prévu un prélèvement à hauteur de 10 % annuel : soit sous la forme d'un don à la Mairie, soit sous une autre forme à voir avec les possibilités et Monsieur le Percepteur.

L'idée est de constituer une cagnotte qui pourra être mise à disposition soit de l'école, soit d'une association pour l'achat de matériel ou autre, soit d'un habitant qui aurait un projet à réaliser et l'aider à démarrer.

La somme et le projet sont connus à l'avance chaque année, ils représenteraient douze fois 10% de l'indemnité mensuelle, versée une fois par an. On peut donc savoir environ quelle somme est à disposition et la répartir sur plusieurs projets éventuellement.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (15 POUR – 0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS) émet un avis favorable à la mise à disposition d'une partie des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme présentées ci-dessus.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 15/04/06/2020

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le rapporteur informe le conseil municipal qu'il doit définir les orientations et les crédits ouverts concernant la formation des élus.

« Il précise que les élus ont un droit et presque un devoir de se former. Pour se maintenir au fait de leurs responsabilités. En septembre il y aura peut-être une opportunité de formation.

Madame ROTON demande pendant la campagne électorale l'ensemble du conseil s'est inscrit pour une formation en visio-conférence, qu'en est-il ?

Monsieur le Maire lui indique que pendant le confinement, l'Association des Maires de Gironde proposait des formations en visio-conférence.

Il a demandé maintenant une formation générale en groupe sur l'ensemble des thématiques abordées pour un conseil municipal, sachant qu'il est possible par la suite de se former sur des thématiques particulières.

En attendant la session de formation de l'AMG, il est possible de se former en interne avec Nicolas BERTAUD et David SEGUIN qui peuvent éclaircir certains thèmes généraux : le fonctionnement d'une Mairie et les rôles de chacun.

Un état annuel sera établi concernant les formations des élus.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) émet un avis favorable à la mise en place de ces formations et de l'établissement de l'état annuel.

oooooooooooooooooooo

FINANCES-MARCHES PUBLICS

DELIBERATION 16/04/06/2020

CONSULTATION POUR UN AUDIT-FINANCIER

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le rapporteur informe le conseil municipal de la nécessité de lancer un audit-financier sur l'ensemble des budgets de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'on propose de faire un audit financier. Si on prend la situation telle qu'elle, on a besoin de savoir dans quelle situation on est, compte tenu des temps, suite au COVID.
La mairie est déjà adhérente auprès d'un organisme privé qui peut réaliser un état des lieux complet, un constat et en plus il peut apporter des conseils sur les projets pour les démarches à mettre en place.
Son nom est Stratégies Locale, c'est un organisme privé qui propose des conseils aux collectivités locales, et des formations aux élus.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (15 POUR – 0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS) se prononce favorablement à la consultation pour un audit financier.

oooooooooooooooooooo

DELIBERATION 17/04/06/2020 CONSULTATION MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapporteur informe le conseil municipal de l'obligation de lancer le marché concernant la préparation des repas du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée scolaire.

Il rappelle que sur le dernier appel d'offre, seul un prestataire s'est proposé et qu'il ne souhaite pas poursuivre.
Le rapporteur propose que la commune effectue une gestion directe : achat des produits, conception et cuisine des menus avec le conseil d'une diététicienne. L'actuelle chef de cuisine, Sandrine SAURA, est salariée du prestataire et elle est d'accord sur le principe.
L'économie réalisée serait importante ce qui en fait un projet largement finançable. Il n'y a pas encore de solution concrète avec Sandrine : nombre d'heures à effectuer, l'aide d'une autre personne qui pourrait être recrutée auprès du personnel communal.
Cela se fera en concertation avec le corps enseignant et les membres de la FCPE (un rendez-vous est prévu la semaine prochaine avec la FCPE, mercredi 10 juin à 18h15, il sera question aussi de leurs diverses demandes : horaires et coût de la garderie et mise à disposition d'un local.

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à (19 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION) se prononce favorablement à la création d'un restaurant scolaire en gestion communale direct et autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de ces marchés publics.

oooooooooooooooooooo

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente la liste des cérémonies, et des réunions à venir :

SALLE DU CONSEIL

13 juin	PACS à 10h Baptême à 15h30
27 juin	Baptême et PACS à 10h30 Mariage à 12 h

COMMÉMORATION

08 juin	Journée Nationale d'Hommage aux « morts pour la France » en Indochine
18 juin	Journée Nationale de commémoration de l'Appel du 18 Juin 1940 du Général de Gaulle

Les contraintes liées au COVID-19 sont à prendre en compte pour l'organisation des cérémonies et réunions.

- Monsieur le Maire informe que des boîtes à lettres pour l'ensemble des élus sont à disposition à l'accueil de la Mairie.

- Il est rappelé aux élus de fournir leur dossier administratif dans les plus brefs délais.
- Les adjoints doivent récupérer leur clé de Mairie.
- La prochaine réunion de conseil est prévue le 1^{er} jeudi du mois de juillet, soit le 02 juillet à 19 heures mais cela pourra être le dernier jeudi de juin ou autre. Effectivement les obligations de certains élus vont reprendre avec l'assouplissement du déconfinement et la reprise des activités. Monsieur le Maire propose la réunion du conseil municipal le mardi car il prévu de créer un Marché ce jour-là.
L'ensemble du conseil choisi le jeudi.
- Monsieur le Maire annonce que les commissions auront un rôle primordial : le plus gros du travail y sera fait, ce qui allègera le temps passé en conseil municipal.
- La distribution des masques se fera dans le Foyer Rural sur présentation du livret de famille pour une distribution au plus juste, le jeudi 11 juin de 9h à 12h et le samedi 13 juin prochain aux mêmes horaires. Monsieur le Maire lance un appel aux volontaires pour tenir la permanence. La communication de l'évènement se fait sur le site internet et les panneaux lumineux, par des affiches dans les commerces et les lieux publics. Il n'y aura pas de diffusion via le dispositif du téléalerte car le coût est assez élevé : environ 300 €. Madame FOGRET propose une distribution dans des boites aux lettres. Une distribution sera effectuée à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer : personnes âgées et actifs. A noter que les masques sont fournis par le Conseil Départemental et Bordeaux Métropole.
- Les activités du club de tennis reprennent en matinée par des cours particuliers : interdiction de contact avec les balles qui sont marquées et ne doivent pas être mélangées. Elles seront nettoyées régulièrement.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le lundi 15 juin prochain.
- Des réunions auront lieu avec les différents acteurs de la commune pour se présenter et voir quelles sont leurs intentions :
L'ensemble du personnel médical : infirmières, pharmacie, médecin, dentistes, psychologue,
Le Comité des Fêtes,
La FCPE,
Les représentants des associations,
L'ensemble du personnel communal.
- La permanence de Monsieur le Maire sera le vendredi matin de 9h à 12h sur rendez-vous.
- Le Maire demande l'ensemble des coordonnées WhatsApp du conseil municipal afin de faciliter les communications.

oooooooooooooooooooo

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 02 juillet 2020 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

oooooooooooooooooooo

TREBUCQ	Sébastien	Le Maire	
YVETOT	Grégory	1 ^{er} Adjoint	

SANCHEZ	Solène	2è Adjoint	
CHANTEAU	Jean-Bernard	3è Adjoint	
TREBUCQ	Françoise	4è Adjoint	
PASTOR	Benoît	5è Adjoint	
GAIDE	Julie	Conseillère Municipale	
BLONDY	Vanessa	Conseillère Municipale	
SEGUIN	David	Conseiller Municipal	
FOGRET	Séverine	Conseillère Municipale	
BERTAUD	Nicolas	Conseiller Municipal	
ROTON	Corinne	Conseillère Municipale	
OUAMER	John	Conseiller Municipal	
DE OLIVEIRA	Céline	Conseillère Municipale	
BLONDY	Guillaume	Conseiller Municipal	
ROTURIER	Jacky	Conseiller Municipal	Procuration donnée à Denis NOEL
HERAUD	Nadine	Conseillère Municipale	
NOEL	Denis	Conseiller Municipal	
FILLIATREAU	Marie-Claire	Conseillère Municipale	Procuration donnée à Nadine HERAUD